

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Commission « Finances et affaires générales »

Conseil municipal du 26 septembre 2016
Séance du 19 septembre 2016

4 Communauté de l'Agglomération Creilloise - rapport d'activité 2015 - présentation au conseil municipal

Étaient présents les membres inscrits au tableau :

■ Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, BOUADDI, Mme CARLIER, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE.

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme DUHIN, MM ASSAMTI, N'DIAYE, DEME, AKABLI, LELONG, Mmes FAZAL, SAVAS, LEHNER, MM BOUKHACHBA, MONTES, Mme MAUPIN, M. FRÉMINE, Mme M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mme SOKOLONSKI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, Mme STAMMINGER, M. NATANSON.

Étaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme GUENDOUZE	Pouvoir à :	M. CABARET
Mme JAJAN	Pouvoir à :	M. BOUADDI
M. ABBADI	Pouvoir à :	Mme FOURRIER-CESBRON
M. ATAKAYA	Pouvoir à :	M. AKABLI
Mme MOUSSATEN	Pouvoir à :	Mme CAPON
Mme BARBETTE	Pouvoir à :	M. ASSAMTI
Mme MEHADJI	Pouvoir à :	M. BOUKHACHBA
M. BOULAHMANE	Pouvoir à :	M. RIFI SAIDI

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés :	1
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	38

■ Rapport de présentation :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN, maire, expose :

Le rapport retraçant l'activité 2015 de la Communauté d'Agglomération Creilloise a été adressé à la ville de Creil, par courriel en date du 5 septembre 2016.

Conformément à l'article L5211-39 du code général des collectivités territoriales, ce rapport doit faire l'objet d'une communication par monsieur le Maire au conseil municipal en séance publique. Le rapport et l'avis du conseil sont mis à la disposition du public.

En conséquence, il vous est présenté le rapport d'activité 2015, qui vous a été transmis par courriel avec les projets de délibération.

Conformément à la réglementation en vigueur, ce rapport ne fait pas l'objet d'un vote de la part du conseil municipal.

Il est demandé au conseil municipal de prendre acte du rapport d'activité 2015 du Communauté d'Agglomération Creilloise (CAC).

Envoyé en préfecture le 03/10/2016
préfecture le 03/10/2016
le
50-21600124 0926-D 6161003004-DE

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29 et L5211-39,
Vu l'avis de la commission « Finances et affaires générales » en date du 19 septembre 2016,

Vu le rapport ci-annexé,

Considérant que monsieur le Maire doit présenter chaque année à son assemblée délibérante le rapport d'activité de la Communauté d'Agglomération Creilloise (CAC),

Considérant que la Communauté d'Agglomération Creilloise a transmis à la ville de Creil, ledit document,

Entendu le rapport de présentation,

■ Prend acte du rapport annuel d'activité 2015 de la Communauté d'Agglomération Creilloise (CAC).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 28 SEP. 2016

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 03/10/16

et publication ou notification le 03/10/16.

affiché le 28/09/16.....

CREIL, le 03/10/2016.....

Maire de Creil
Conseiller Départemental de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services Techniques

Jacques VILMONT